

Externalisation de l'activité dans l'agriculture De l'opportunité migratoire aux risques d'exploitation pour les travailleurs migrants ?

Le colloque "Externalisation de l'activité dans l'agriculture. De l'opportunité migratoire aux risques d'exploitation pour les travailleurs migrants" abordera la situation des travailleurs migrants dans le secteur agricole comme un cas paradigmatique des effets inattendus, imprévisibles ou inversés que peut avoir l'application de la loi par rapport à l'intention première du législateur. En d'autres termes, l'analyse de la situation desdits travailleurs, et plus précisément de ceux qui se trouvent soumis à des conditions de travail et d'hébergement pouvant être qualifiées de formes graves d'exploitation, mettra en évidence la manière dont l'application du cadre juridique encadrant le recours à de la main d'œuvre étrangère peut aboutir à un tout autre résultat que celui initialement visé. Dans le cas étudié, la loi est détournée par ceux qui entendent tirer profit du désir migratoire de certains de leurs compatriotes. De telles pratiques criminelles reposent sur une instrumentalisation du cadre juridique. Ce processus n'est pas propre au droit français, ainsi que le révélera la présentation du contexte canadien.

Précisément, seront identifiées les différentes évolutions traversées par ce secteur d'activité (rationalisation de la production agricole, externalisation de la main d'œuvre, recours à de la main d'œuvre étrangère...), avant de questionner le lien entre celles-ci et les pratiques criminelles de soumission d'une personne à des conditions de travail et d'hébergement qualifiées de contraires à la dignité, voire à des faits de travail forcé.

Au-delà de son intérêt théorique, cette question revêt une réelle actualité du fait de la multiplication des procédures répressives visant la condamnation de celles et ceux qui instrumentalisent le système pour réaliser du profit en faisant venir des individus qui sont prêts à tout pour concrétiser leur rêve migratoire. Pour autant, il est probablement illusoire de croire que le seul recours au droit pénal peut suffire à entraver de telles pratiques criminelles. Par définition en effet, le droit pénal intervient en aval, une fois que le comportement incriminé et donc identifié comme heurtant les valeurs jugées comme fondamentales dans la société, a été commis, ou a minima, a commencé à être exécuté. La réflexion entreprise permettra, en amont, d'identifier les normes applicables en droit des étrangers, en droit du travail ou en droit des sociétés, mais également les procédures applicables et les moyens mis en œuvre pour leur application afin d'analyser les textes, procédures ou dispositifs d'application de la loi susceptibles de donner lieu à de tels effets d'incidence ou d'effets pervers dans l'application de la loi.

L'inscription est gratuite mais obligatoire :
<https://trafor2023.sciencesconf.org/>

Lieu du colloque (diffusion simultanée en visioconférence)

Pôle Juridique et Judiciaire de l'Université de Bordeaux
35 place Pey-Berland
33000 Bordeaux - France

Tramway ligne A et B, arrêt "Hôtel de Ville"



COLLOQUE
INTERNATIONAL



Externalisation
de l'activité dans
l'agriculture



De l'opportunité migratoire
aux risques d'exploitation
pour les travailleurs migrants ?



23 - 24 novembre 2023

BORDEAUX

Inscription gratuite mais obligatoire :
https://trafor2023.sciencesconf.org

COMPTRASEC | université
Centre de droit comparé du travail / de BORDEAUX
et de la sécurité sociale



Jeudi 23 novembre 2023

- 9.00 Accueil des participants
- 9.15 **Allocution d'ouverture**
Philippe Martin, Juriste, Directeur de recherche CNRS, COMPTRASEC, UMR 5114
Bénédicte Lavaud-Legendre, Juriste, Chargée de recherche CNRS, COMPTRASEC, UMR 5114

ESSAI DE CONTEXTUALISATION : PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES PAR LA FIGURE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES MIGRANTS

Modératrice : **Bénédicte Michalon**, Géographe, Directrice de recherche CNRS, Passages, UMR 5319

- 9.30 **Travail et migrations, apports de la sociologie des migrations**
Swanie Potot, Sociologue, Directrice de recherche CNRS, URMIS, UMR 8245
- 10.00 **Évolutions structurelles de l'agriculture et externalisation de l'activité**
François Purseigle, Sociologue, Professeur, INP, UMR 1248
- 10.30 [Pause](#)

LES TRAVAILLEURS AGRICOLES MIGRANTS AU CARREFOUR DE DIFFÉRENTS SECTEURS DE POLITIQUES PUBLIQUES

- 10.45 **Politique migratoire et politique de l'emploi**
Marion Tissier-Raffin, Juriste, Maîtresse de conférences, Université de Bordeaux, CRDEI
- 11.15 **Politiques publiques d'immigration et d'emploi au Québec/Canada : entre dépendances structurelles et facteurs de précarisation**
Aline Lechaume, Professeure agrégée, Département des relations industrielles, Université Laval, Québec (Canada)
- 11.45 **Programmes canadiens de travail liant le travailleur migrant à des employeurs particuliers - Évaluation au regard du droit constitutionnel et conventionnel**
Eugénie Depatie-Pelletier, Juriste, Professeure associée au département de Géographie de l'Université Laval, Québec (Canada)
- 12.15 [Déjeuner libre](#)

MIGRATION ET ENCADREMENT JURIDIQUE DES RELATIONS DE TRAVAIL : LES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS

Modératrice : **Nushaba Baghirova**, Docteure en Histoire des relations internationales, Chargée de projet de recherche CIECST, COMPTRASEC, UMR 5114

- 14.00 **Les travailleurs détachés**
Jérôme Porta, Juriste, Professeur, Université de Bordeaux, COMPTRASEC, UMR 5114
- 14.30 **Le travail détaché à partir de l'affaire Terra fecundis**
Marco Rocca, Juriste, Chargé de recherche CNRS, DRES, Université de Strasbourg
- 15.00 **Le détachement de travailleur-ses extra-communautaires dans l'agriculture : infractions, délits et illégalismes dans les pays de recrutement et de mise à disposition**
Béatrice Mesini, Géographe, Chargée de recherche CNRS, TELEMMe, UMR 7303
- 15.30 [Pause](#)

MIGRATION ET ENCADREMENT JURIDIQUE DES RELATIONS DE TRAVAIL : LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Modératrice : **Isabelle Daugareilh**, Juriste, Directrice de recherche CNRS, COMPTRASEC, UMR 5114

- 15.45 **Les saisonniers agricoles étrangers**
Lola Isidro, Juriste, Maîtresse de conférences, Université Paris Nanterre
- 16.15 **De l'identification à la qualification des faits - Situations d'exploitation de saisonniers marocains**
Bénédicte Lavaud-Legendre
- 16.45 **Focus sur les Caporallati italiens dans l'encadrement de la main d'œuvre**
Romain Filhol, Géographe, Post doctorant, URMIS, UMR 8245
- 17.15 [Fin des travaux de la première journée](#)

Vendredi 24 novembre 2023

LES INTERMÉDIAIRES ENTRE LES TRAVAILLEURS ET LES EXPLOITATIONS AGRICOLES : DES ACTEURS DÉTERMINANTS

Modératrice : **Gaëlle Encrenaz**, Docteure en épidémiologie

- 9.00 **L'encadrement juridique des placements**
Yassine Mouhib, Juriste, Doctorant, Université de Bordeaux, COMPTRASEC, UMR 5114
- 9.30 **La mise en cause de la responsabilité des entreprises de prestations de service agricoles**
Murielle Bénéjat, Juriste, Maîtresse de conférences, Université de Bordeaux, IRDAP
- 10.00 [Pause](#)

POLITIQUES PUBLIQUES ET MISE EN OEUVRE DU CADRE JURIDIQUE

- 10.15 **Forces et limites des politiques publiques mises en oeuvre**
Ludovic Guinamant, Sous- directeur du séjour et du travail - Direction générale des étrangers en France - Ministère de l'intérieur
- 10.45 **Table ronde animée par Gaëlle Encrenaz : La prévention des situations d'exploitation des travailleurs migrants (OCLTI, DREETS NA, FDSEA, EDT Gironde, Ministère de l'intérieur)**
- 12.15 [Déjeuner libre](#)
- 13.45 **Table ronde animée par Philippe Auvergnon, Directeur de recherche CNRS, COMPTRASEC, UMR 5114 : Les réponses aux situations d'exploitation des travailleurs migrants (CFDT, DREETS NA, gendarmerie, associations)**
- 15.15 [Pause](#)

CE QUE NOUS ENSEIGNE LE CAS DES TRAVAILLEURS AGRICOLES MIGRANTS

Modératrice : **Bénédicte Lavaud-Legendre**

- 15.30 **Les entraves de fait et de droit à la défense des intérêts des travailleurs temporaires migrants**
Axel Magnan, Docteur en économie, IRES
- 16.00 **Relations entre les travailleurs migrants et leurs employeurs, réflexion autour du concept de « travail illibéral »**
Lucas Puygrenier, Politiste, Doctorant CERI, Sciences po
- 16.30 Conclusion
- 16.45 [Fin des travaux](#)